

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU LUNDI 14 MAI 2012**



**Annexe 1**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU LUNDI 14 MAI 2012  
A 17 H 30**

**Ordre du jour :**

- Calendrier de fin d'année
- Organisation de la rentrée scolaire
- Fournitures scolaires 2012/2013
- Règlement intérieur de l'établissement rentrée 2012
- Convention de partenariat
- informations diverses

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU LUNDI 14 MAI 2012**

<b>Référence et folio 0/1</b>	<b>Information des membres de la communauté scolaire</b>	<b>Réservé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie</b>
	<p>Madame la Principale ouvre la séance à 17h30. 17 membres sont présents sur les 30 qui composent le Conseil d'Administration. Le quorum est atteint pour délibérer. Mme Sanchez, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, est désignée comme secrétaire de séance.</p> <p>Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2012 n'appelant pas de remarque particulière est adopté à l'unanimité. <b>Vote n° 1 : délibération n° 59</b></p> <p>Mme la Principale donne lecture de l'ordre du jour (<b>Annexe 1</b>) et propose d'ajouter en point 5 : une convention de partenariat et de retirer le point sur le choix des manuels scolaires, étant donné que les professeurs n'ont pas encore reçu l'ensemble des spécimens leur permettant d'effectuer leurs choix.</p> <p>L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité. <b>Vote n° 2 : délibération n° 60</b></p> <p>Madame la Principale rappelle que la Commission Permanente s'est réunie le jeudi 10 mai et a émis un avis favorable sur l'ensemble des questions relevant de l'action éducatrice.</p> <p>Elle soumet ensuite aux membres du Conseil d'Administration le calendrier de fin d'année ) et remercie chaleureusement les professeurs de français, mathématiques et histoire-géographie éducation civique de 3° qui ont accepté d'organiser les révisions des élèves dans l'établissement, sur 4 jours, du 21 au 26 juin 12h.</p> <p>M. Le Principal adjoint précise que l'emploi du temps de l'ensemble des classes sera modifié en conséquence sur cette période. Le calendrier de fin d'année est adopté à l'unanimité <b>Vote n° 3 : délibération n° 61</b></p> <p>L'organisation de la rentrée 2012 est également adoptée à l'unanimité</p> <p><b>Vote n° 4 : délibération n° 62</b> <b>Arrivée d'un membre du CA</b></p>	

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU LUNDI 14 MAI 2012**

<b>Fournitures scolaires</b> Les représentants des parents d'élèves rappellent la nécessité de veiller à alléger le poids des cartables. Madame La Principale précise qu'il s'agit bien là d'une préoccupation de l'établissement et que c'est la raison pour laquelle aucun cahier n'aura plus de 96 pages et que le très grand format a été abandonné, alors même qu'il représentait une facilité de fonctionnement pour les élèves et les professeurs. Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation rappelle que les élèves, très souvent, apportent des livres, non demandés au collège et utilisent peu les casiers mis à leur disposition. Un représentant FCPE des parents d'élèves précise que parfois l'arrivée tardive des transports scolaires limite de fait le temps d'accès aux casiers et émet le souhait, d'autre part, que le recours aux cahiers d'exercices soit limité dans la mesure où cela représente un coût pour les familles.  La liste de fournitures scolaires pour la rentrée 2012 est adoptée à l'unanimité  <b>Vote n°5 : délibération n° 63</b>		
<b>Référence et folio</b> <b>II/a</b>	<b>Règlement intérieur</b>	<b>Réservé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie</b>
<b>Règlement intérieur :</b> Mme la Principale rappelle le caractère obligatoire et non contractuel du règlement intérieur. Après échanges entre les membres du conseil d'administration, quelques précisions sont apportées à ce dernier : <b>Page 2 :</b> « concernant le mercredi : les élèves demi-pensionnaires sont autorisés à quitter l'établissement à 12h30, si le repas est pris à 11h30 ou entre 13h et 13h45, à l'échelonné, si le repas est pris à 12h30 ». Le règlement intérieur prévu pour la rentrée 2011 est adopté à l'unanimité. <b>Page 3 :</b> après « les élèves se déplaçant dans le collège lors des interclasses et des sorties doivent le faire en ordre et dans le calme, en respectant le sens de la circulation » <b>ajouter</b> « et en utilisant l'escalier le plus proche de leur salle » « Il est interdit de stationner sur la passerelle » « L'accès à l'ascenseur est réservé aux seules personnes autorisées sur demande écrite » <b>Page 3 :</b> après « pendant la récréation et le temps du repas, les élèves ne peuvent pas demeurer en classe ni dans les couloirs » <b>ajouter</b> « et le hall »		

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU LUNDI 14 MAI 2012**

<p><b>Page 9 : après</b> « le devoir supplémentaire » <b>ajouter</b> « qui pourra éventuellement être demandé sur le temps scolaire (étude) et remis immédiatement à la vie scolaire »</p> <p><b>Après</b> « la mise en retenue e 17h à 18h » ajouter « ou exceptionnellement, sur le temps scolaire, hors emploi du temps de l'élève en début ou en fin de journée pour effectuer un travail supplémentaire ».</p> <p>Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité pour la rentrée 2012.</p> <p><b>Vote n°6 : délibération n° 64</b></p>		
<b>Référence et folio</b>		<b>Réservé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie</b>
<p><b>Convention de partenariat</b></p> <p>Une convention de partenariat concernant l'intervention d'un auteur auprès des élèves de 3° dans le cadre d'un projet interdisciplinaire lettres-anglais pour un coût de 241 euros est soumise au vote des membres du conseil d'administration et adoptée à l'unanimité</p> <p><b>Vote n°7 : délibération 65</b></p> <p><b>Informations diverses :</b></p> <p>➤ Un stage établissement sur la gestion des conflits aura lieu dans l'établissement le 13 juin prochain, en conséquence les élèves seront libérés ce jour là. Cette formation sera poursuivie en 2012/2013 sous forme d'ateliers</p> <p>➤ La liaison CM2/6° programmée le 22 juin aura pour objectifs la mise au point d'un PPRE passerelle, afin d'aider dans leurs apprentissages les élèves n'ayant pas validés le palier 2 à l'issue de leur scolarité primaire.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40.</p>		